

Compte-rendu de l'assemblée publique de consultation, tenue lundi le 01<sup>er</sup> octobre 2012 à la salle municipale, de 19h15 à 19h20.

Sont présents:

Représentants municipaux : Messieurs

Yannick Trépanier

Yvon Martel

Claude Bourassa

Réal Boissonneault

Sont absents :

Messieurs

Marcel Larochele

André Normand

Personne présente (01):

Monsieur

André Leclerc

La séance est ouverte à 19h15 par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

201-2012

Résumé de la consultation.

Monsieur le Maire Louis Hébert a souhaité la bienvenue et présenté le projet de règlement en ces points :

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère a adopté le plan d'urbanisme en 1988;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 322-2012 amendant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Valère permettra à la Municipalité d'ajouter et de modifier le plan d'urbanisme afin d'y inclure les dispositions relatives à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère a le pouvoir en vertu de la loi de modifier son plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la M.R.C. d'Arthabaska a fait une demande à portée collective concernant l'article 59 de la LPTAA;

**ATTENDU QUE** la M.R.C. d'Arthabaska a adopté le règlement 246 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la M.R.C. d'Arthabaska, deuxième génération;

**ATTENDU QUE** la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

**ATTENDU QU'il** n'a eu aucune opposition et question sur la présentation du règlement des personnes présentes.

La consultation est levée à 19h20.

---

Louis Hébert  
Maire

---

Jocelyn Jutras,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

Compte-rendu de l'assemblée publique de consultation, tenue lundi le 01<sup>er</sup> octobre 2012 à la salle municipale, de 19h25 à 19h30.

Sont présents:

Représentants municipaux :	Messieurs	Yannick Trépanier Yvon Martel Claude Bourassa Réal Boissonneault Marcel Larochele André Normand
Est absent :	Monsieur	
Personne présente (01):	Monsieur	André Leclerc

La séance est ouverte à 19h25 par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

202-2012

Résumé de la consultation.

Monsieur le Maire Louis Hébert a souhaité la bienvenue et présenté le projet de règlement en ces points :

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère a adopté le règlement de zonage numéro 120-88;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 323-2012 amendant le règlement de zonage numéro 120-1989 pour l'ajout de nouvelles dispositions conformément au schéma d'aménagement et de développement de la M.R.C. d'Arthabaska afin d'y inclure les dispositions relatives à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère a le pouvoir en vertu de la loi de modifier son règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** la M.R.C. d'Arthabaska a adopté le règlement 246 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la M.R.C. d'Arthabaska, deuxième génération;

**ATTENDU QUE** la M.R.C. d'Arthabaska a fait une demande à portée collective concernant l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage doit être conforme aux dispositions du plan d'urbanisme de la municipalité et que celui-ci a été modifié;

**ATTENDU QUE** la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

**ATTENDU QU'** il n'a eu aucune opposition et question sur la présentation du règlement des personnes présentes.

La consultation est levée à 19h30.

---

Louis Hébert  
Maire

---

Jocelyn Jutras,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

Compte-rendu de l'assemblée publique de consultation, tenue lundi le 01<sup>er</sup> octobre 2012 à la salle municipale, de 19h35 à 19h40.

Sont présents:

Représentants municipaux :	Messieurs	Yannick Trépanier Yvon Martel Claude Bourassa Réal Boissonneault Marcel Larochele André Normand
Est absent :	Monsieur	
Personne présente (01):	Monsieur	André Leclerc

La séance est ouverte à 19h35 par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

203-2012

Résumé de la consultation.

Monsieur le Maire Louis Hébert a souhaité la bienvenue et présenté le projet de règlement en ces points :

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère a adopté le règlement de lotissement numéro 121-89;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 324-2012 amendant le règlement de lotissement numéro 121-1989 est pour l'ajout de disposition concernant le morcellement conformément au schéma d'aménagement et de développement de la M.R.C. d'Arthabaska (article 59 LPTAA);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de lotissement;

**ATTENDU QUE** la M.R.C. d'Arthabaska a fait une demande à portée collective concernant l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**ATTENDU QUE** la M.R.C. d'Arthabaska a adopté le règlement 246 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la M.R.C. d'Arthabaska, deuxième génération;

**ATTENDU QUE** le règlement de lotissement doit être conforme aux dispositions du plan d'urbanisme de la municipalité et que celui-ci a été modifié;

**ATTENDU QUE** la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

**ATTENDU QU'il** n'a eu aucune opposition et question sur la présentation du règlement des personnes présentes.

La consultation est levée à 19h40.

---

Louis Hébert  
Maire

---

Jocelyn Jutras,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

Compte-rendu de l'assemblée publique de consultation, tenue lundi le 01<sup>er</sup> octobre 2012 à la salle municipale, de 19h45 à 19h50.

Sont présents:

Représentants municipaux :	Messieurs	Yannick Trépanier Yvon Martel Claude Bourassa Réal Boissonneault Marcel Larochele
Sont absents :	Monsieur	André Normand Louis Hébert
Personne présente (01):	Monsieur	André Leclerc

**Puisque Monsieur le maire Louis Hébert a des intérêts dans la consultation, il s'est absenté de 19h45 à 19h50. Monsieur Réal Boissonneault a agi à titre de pro-maire pour la consultation suivante.**

La séance est ouverte à 19h45 par le pro maire, Monsieur Réal Boissonneault, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

204-2012

Résumé de la consultation.

Monsieur le pro-maire Réal Boissonneault a souhaité la bienvenue et présenté le projet de règlement en ces points :

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère a adopté le règlement de zonage numéro 120-88;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 325 amendant le règlement de zonage numéro 120-1989 est pour la modification des dispositions concernant les droits acquis;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère a le pouvoir en vertu de la loi de modifier son règlement de zonage;

**ATTENDU QU'il** y a un projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QU'il** est opportun de modifier les dispositions concernant les droits acquis;

**ATTENDU QUE** la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

**ATTENDU QU'il** n'a eu aucune opposition et question sur la présentation du règlement des personnes présentes.

La consultation est levée à 19h50.

---

Réal Boissonneault  
Pro Maire

---

Jocelyn Jutras,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier